



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le 14 AVR. 2022

ARRETE

Temporaire de travaux et d'occupation du domaine public

N° Départ : 557/2022/169/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la demande :
- du **11/04/2022**
 - de **la société AMGM** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux et d'occupation du domaine public,
 - nature des travaux : **réfection d'un plancher suite à un arrêté de péril,**
 - lieu : **22 rue de la République à Solliès-Pont,**
 - date des travaux : **à partir du 23/05/2022 et pendant 4 mois.**
- Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,
- Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,
- Considérant** qu'il importe de règlementer la circulation et le stationnement **rue de la République à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux et d'occupation du domaine public pour stationner sont accordées à la **société AMGM** pour des travaux cités dans sa demande, **rue de la République à Solliès-Pont**.
- durée : à partir du **23/05/2022** et pendant **4 mois**.
- Article 2 :**
- **des places seront réservées derrière le n°22 rue de la république, à Solliès-Pont (au niveau du foyer quiétude),**
 - **la police municipale mettra en place la signalisation temporaire,**
 - la circulation sera maintenue,
 - **l'accès au centre-ville de Solliès-Pont est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T5,**
 - **la société AMGM** informera les riverains et leur laissera libre accès,
 - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**
- **la société AMGM** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
 - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de **la société AMGM,**
 - les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.
- Article 5 :** **Droit de voirie**
- titre gratuit.
- Article 6 :** **Modifications de l'occupation :**
- Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 76 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
 - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
 - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par déléation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

5. Conclusion

6. References

7. Appendix

8. Acknowledgements

9. Contact Information

10. Author Biographies

11. Declaration of Interest

12. Funding Sources

13. Data Availability

14. Ethics Approval

15. Correspondence

Abstract
The purpose of this study was to investigate the effects of a 12-week intervention on the physical and mental health of participants. The study was conducted in a controlled environment and involved a random assignment of participants to either the intervention group or the control group. The intervention group received a combination of physical exercise and cognitive behavioral therapy, while the control group received no intervention. The results of the study showed that the intervention group had significantly higher levels of physical fitness and lower levels of anxiety and depression compared to the control group. These findings suggest that a combination of physical exercise and cognitive behavioral therapy may be an effective intervention for improving physical and mental health. The study has several limitations, including a relatively small sample size and a short duration of the intervention. Further research is needed to confirm these findings and to explore the long-term effects of the intervention.